



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 29 JUIN 2021

Une réunion du CHSCT s'est tenue le 29 juin 2021 en mode audioconférence sous la Présidence de M. LE BUHAN, DDFIP22.

Chaque organisation syndicale présente a lu une liminaire. Le Directeur n'a pas souhaité répondre sur les points de politique générale exprimés dans les liminaires, mais a apporté quelques réponses en réponse à certains points abordés dans celles-ci.

Il a tout d'abord indiqué qu'il n'y a pas de projet immobilier de type « flex office », mais ne nie pas que les configurations traditionnelles des immeubles peuvent évoluer à l'avenir.

Concernant les nouveaux horaires d'ouverture au public, il a indiqué que leur mise en place n'est pas la source de toutes les difficultés, et que revenir aux anciens horaires ne les résoudrait pas toutes.

Il a par ailleurs indiqué que le pilotage par les indicateurs n'est pas appliqué dans le département et que toutes les missions sont maintenues.

Concernant les délais de transmission des documents aux représentants du personnel, il a rappelé que leur élaboration prend du temps et nécessite le visa de diverses personnes, et que leur communication tardive ne doit pas être perçue comme du mépris des représentants du personnel.

Sur ces 3 derniers points, FO DGFIP a rappelé :

- les conditions déplorables dans lesquelles la campagne IR s'est déroulée (avec de longues files d'attente, des insultes proférées à l'endroit des agents de la DGFIP par des contribuables découvrant un CFP fermé en contradiction avec les horaires d'ouverture indiqués sur google ou la messagerie vocale...)
- les objectifs de vérifications assignés aux vérificateurs
- l'absence de réponse par la Direction à de nombreux courriels adressés par la section syndicale FO DGFIP, ce que nous considérons comme du mépris.

Un point sur la situation sanitaire a également été fait : le taux d'incidence pour 100 000 hab a considérablement baissé (10,7 au 25/06) ; il n'y a plus de clusters et le taux de couverture vaccinale en Bretagne est de 53 % (personne ayant reçu au moins une dose tous âges confondus). Le Docteur Lorin de la Grandmaison est ensuite intervenu pour réaffirmer que le port du masque, le respect de la distanciation et des gestes barrières restent de rigueur pour les personnes totalement vaccinées.

Concernant les points à l'ordre du jour :

1/ Approbation des procès-verbaux

Les procès-verbaux des séances du 17/06/2020, du 23/03/2021 et du 07/04/2021 ont été approuvés, ainsi que le relevé de décisions du 23/03/2021. Celui-ci figurera sur le site de la DDFIP 22.

2/ Bilan de la campagne IR

Une synthèse des difficultés rencontrées par les agents des SIP a été faite par une représentante des personnels : difficultés à répondre à toutes les sollicitations (accueil physique, accueil sur

rendez-vous, accueil dans les EFS, accueil téléphonique ordinaire, accueil téléphonique en délestage des centres de contact, balfus, e-contact, traitement des listes), respect des délais... et ce avec un effectif insuffisant et certains agents en télétravail.

FO DGFIP a par ailleurs signalé que certains agents en contact avec les usagers auraient souhaité bénéficier d'un calendrier avancé de vaccination, ce qui n'a pas été proposé aux agents concernés.

FO DGFIP a également déploré le calendrier (arrivée tardive de listes TH ou internet, première remontée IR trop tôt en conséquence) et les difficultés rencontrées pour assister à distance les contribuables bloqués en télédéclarant.

A cette présentation de la situation, la Direction a répondu que (selon le bilan provisoire national) l'accueil physique aurait baissé de 60 % par rapport à 2019 (sic). Par ailleurs elle indique que la présence des vigiles a été très appréciée et que l'accueil sur rendez-vous monte en puissance. Mais elle reconnaît un fort volume d'appels de délestage des centres de contact.

D'ailleurs ceux-ci suscitent bien des critiques : outre le fait que les agents débordés auraient suffisamment à faire sans devoir y participer, nombre d'appels ne concernent pas la campagne IR (mais des problèmes de recouvrement par ex.) ou concernent des problèmes spécifiques mal maîtrisés par les agents des Côtes d'Armor (contribuables frontaliers par ex.).

A toutes les récriminations entendues, la Direction répond par des statistiques qui s'amélioreraient d'année en année : progression de la déclaration en ligne, augmentation des déclarations automatiques, amélioration du taux de décroché, recours plus important à d'autres moyens de contact (balfus...). Pour la direction « aucune personne n'est mise de côté grâce au développement du numérique et du téléphone ».

Concernant la baisse de l'accueil physique, il est clair qu'en réduisant les plages horaires d'ouverture au public, le nombre de contribuables reçus ne peut que diminuer !

3/ Télétravail

Sur ce point, ont été évoqués :

- les personnes placées en situation de télétravail par le médecin de prévention (agents dits vulnérables)
- l'évolution du télétravail à compter du 09/06/2021 (circulaire du 26/05/2021).

Le Docteur Lorin de la Grandmaison est tout d'abord intervenu pour indiquer que les agents vulnérables peuvent le saisir pour obtenir un avis sur le maintien ou non en télétravail. Il précise que son avis est rendu en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de l'état de santé de l'agent.

Les agents reconnus comme personnes vulnérables qui souhaitent revenir pour tout ou partie en présentiel peuvent donc prendre l'attache du médecin de prévention.

FO DGFIP est intervenu pour souligner l'importance de l'aspect psychologique des personnes absentes des services depuis plusieurs mois.

Le retour en présentiel des personnes vulnérables est possible dans la mesure où la personne le souhaite et qu'il est possible de limiter les risques (bureau individuel, gestes barrières...). La direction précise que leur retour sera encadré avec notamment un entretien avec le chef de service.

S'agissant des personnes non vulnérables, et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, il est prévu de passer de :

- 5 jours à 3 jours de télétravail à compter du 9 juin
- 2 jours de télétravail à compter du 01 juillet
- retour au régime de droit commun à compter du 1^{er} septembre.

Enfin, la direction indique que des agents non reconnus comme vulnérables sont toujours à ce jour en télétravail sur 4 à 5 jours. La direction indique qu'il sera demandé à ces agents de revenir progressivement en présentiel.

4/ Travaux immobiliers

- Point sur les travaux de Lamballe

Des tests ont fait état de la présence de RADON au-delà des seuils réglementaire (300 Bq/m³).

Aussi, la zone exposée au RADON est désormais vide d'agents.

Dans un premier temps, une entreprise spécialisée va procéder à l'étanchéification d'une cloison située dans la zone Radon. De nouveaux tests seront ensuite réalisés. Au cas où ces travaux ne suffiraient pas, il sera procédé à une dépressurisation du sol.

Enfin, le propriétaire a donné son accord pour installer des ouvertures (impostes ouvrables) donnant sur la rue du Docteur Calmette.

Enfin, nous avons demandé qu'il soit étudié la possibilité de déplacer la cloison située à droite (bureau de 3 agents) pour l'installer vers la zone exposée au radon (prévoir également une ouverture). La division BIL va étudier cette demande.

S'agissant de la cuisine (trop petite), la direction a indiqué que ce n'était pas la priorité. Dans un premier temps, les travaux consisteront à éliminer le risque Radon et ensuite la problématique de la cuisine pourra être étudiée.

- Travaux de Plestin-les-Grèves.

Le déménagement de la trésorerie de Plestin-les-Grèves sur le site de Lannion Kra Douar est prévu le 22 septembre 2021. La trésorerie de Plestin-les-Grèves sera installée au rez-de-chaussée. Les deux agents arrivant de Plestin seront positionnés dans l'actuel local syndical.

La division BIL a précisé que le DTA (dossier technique amiante) ne faisait pas mention de présence d'amiante concernant la réalisation de ces travaux (déménagement).

- déménagement trésorerie de Plancoët

La date de déménagement de la trésorerie de Plancoët sur le site de Dinan Kichener est prévue le 13 septembre 2021. 6 personnes seront installées au 1^{er} étage et une collègue sera positionnée dans le bureau de la Dépense. Les branchements informatiques existent déjà et le mobilier de bureau est déjà présent sur site.

5/ Examen des points obligatoires : registre santé et sécurité au travail, fiches de signalement et fiches d'accident.

Si le contenu de ces fiches reste confidentiel, FO DGFIP note tout de même parmi les fiches de signalement un accroissement de fiches relatant des faits d'agression soit verbale soit écrite.

Concernant les agressions verbales ou écrites, différentes mesures peuvent être prises par la direction afin de protéger les agents (la lettre d'admonestation, signalement aux autorités de police, dépôt de plainte pour les cas les plus graves...).

Par ailleurs, lors de l'examen des fiches de signalement, nous sommes revenus sur les difficultés rencontrées dans les SIP. Une fiche a en effet été rédigée par un SIP dénonçant l'absence de soutien technique de l'encadrement, ce que le Directeur a balayé d'un revers de la main en indiquant que les « encadrants » ne peuvent « répondre de manière encyclopédique » à toutes les questions. Pour lui, le fait que les agents en arrivent à ne pouvoir compter que sur le PCR pour obtenir du soutien n'est pas un problème...

La situation d'un SIE pour lequel l'intervention de la psychologue du travail était prévue a également été évoquée. En effet le service a été surpris que les agents n'aient pas été reçus individuellement. Le Directeur a expliqué que la psychologue a dû interrompre le calendrier de ses travaux pour cause de confinement. La Direction va reprendre contact avec elle afin d'établir un nouveau calendrier, à l'automne si son emploi du temps le lui permet.

6) Budget

Deux formations assertivité et épuisement professionnel se dérouleront les 6, 7 et 8 septembre 2021.

Le financement complémentaire de travaux permettant l'accès aux travailleurs à mobilité réduite sur le site Abbé Garnier sera étudié après réception du projet et devis.

7/ Questions diverses

Vote d'une délibération concernant la situation du SIP-SIE de Paimpol (manque d'effectifs...)

Les représentants du CHSCT procéderont dès le mois de septembre à la visite de différents sites du département pour recueillir les éventuels problèmes en matière de santé sécurité au travail (Risques psychosociaux...).

Vos représentants FO Finances en CHSCT :

Laurent LASSON (GS St-BRIEUC AG)

Nicole BURLLOT (PCE DINAN)

Yves LE VAILLANT (expert)

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :
arrêter la suppression des postes, les restructurations
engager les recrutements nécessaires,
stabiliser les services,
reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,
améliorer les conditions de travail,
améliorer le déroulement de carrière.